

L'ASEAN a coordonné ses relations avec ses grands partenaires commerciaux au moyen de "dialogues" ou consultations périodiques qui prévoient la prestation d'une aide au développement régional par les partenaires du "Dialogue". A l'heure actuelle, il y a six partenaires du "Dialogue": le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Communauté européenne, les États-Unis et l'Australie.

Bien que les économies de l'ASEAN soient concurrentes plutôt que complémentaires, la détermination politique croissante de l'Association laisse nettement entrevoir la possibilité d'un resserrement de la coopération économique sur le long terme. Des progrès symboliques ont été enregistrés dans trois secteurs. Ainsi, les Arrangements commerciaux préférentiels entre membres de l'ASEAN ont entraîné une réduction tarifaire variant entre 20 et 30 pour cent sur une gamme de produits bon marché comptant environ 6 000 articles, quoique d'intérêt commercial limité. Dans le deuxième secteur, les pays participant aux projets industriels de l'ASEAN s'engagent à identifier dans chaque pays des projets qui appartiendraient à 60 pour cent au pays hôte, les 40 pour cent restant étant répartis entre les autres pays membres participants. Dans le troisième secteur, celui de la complémentarité industrielle, l'accent est sur la coopération dans le secteur privé. Divers groupes industriels oeuvrant par l'entremise de la Chambre de l'industrie et du commerce de l'ASEAN ont mis sur pied des "clubs industriels" (15 en tout, dans des domaines tels la fabrication de ciment, les pièces d'automobiles, le verre, les produits chimiques et la pâte et le papier). La coopération intervient au niveau de l'harmonisation des normes applicables aux produits et des méthodes d'essai, de la recherche et du développement et de la coordination des projets d'investissement.

Décembre 1982